



1. L'identification des dangers

- Les principales formes d'électrisation sont :
 - le **contact direct** : pièces mises habituellement sous tension ;
 - le **contact indirect** : lorsque des masses métalliques sont mises accidentellement sous tension, à la suite d'un défaut d'isolement.

2. Les effets sur l'organisme

- L'**électrisation** correspond au passage du courant électrique dans le corps humain provoquant des lésions plus ou moins graves.
- L'**électrocution** désigne la mort immédiate consécutive à l'électrisation.
- Des paramètres électriques, tels que l'**intensité** et la **durée de passage** du courant, influent sur la gravité d'une électrisation.
- Le courant électrique provoque de **graves effets** sur l'organisme : contractions musculaires, paralysie respiratoire, fibrillation cardiaque, mort.

3. Les mesures de prévention

- Ce sont :
 - pour les **contacts directs** : l'utilisation d'un isolant, l'éloignement, la mise en place d'obstacles, l'armoire électrique ou le coffre qui ferment à clé ;
 - pour les **contacts indirects** : l'emploi d'une très basse tension de sécurité, l'utilisation d'appareils avec une double isolation, des mises en terre des masses avec coupure automatique de l'alimentation.
- Pour intervenir sur une installation électrique, l'opérateur doit :
 - posséder une **habilitation électrique** délivrée par le chef d'établissement. Cette habilitation est la reconnaissance d'une qualification ;
 - porter des **vêtements de protection** individuelle contre le risque électrique.